

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 26 avril 2011

À la séance extraordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 26 avril 2011 à compter de 19h30.

Sont présents :

Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisius)
Mme Réjeanne Doiron (Sainte-Florence)
Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)
M. Mario Côté (Causapsca)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)

M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)
M. Martin Landry (Albertville)
M. Donald Malenfant (Val-Brillant)
M. Paul Lepage (Saint-Moise)
M. Jean-Marc Roy (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

M. Égide Charest (Amqui)
M. Lorenzo Ouellet (Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel
M. Frédéric Desjardins, Service de l'aménagement et de l'urbanisme

Absence : Mme Françoise Jean (Causapsca)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2011-064 concernant l'ouverture de la séance du 26 avril 2011

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2011-065 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 26 avril 2011

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la signification de l'avis de convocation
4. Règlement N° 2011-07 modifiant le règlement des permis et certificats N° 05-2007 des TNO – Adoption
5. Avis de motion relatif au règlement 2011-09 visant le remplacement du règlement 2010-11
6. Levée de la séance

Adoptée.

3. CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Mario Lavoie, secrétaire-trésorier, constate auprès du Conseil de la MRC la signification de l'avis de convocation de cette séance extraordinaire, qui a été transmis par service de messagerie en date du 14 avril 2011, conformément aux dispositions du Code municipal.

4. RÈGLEMENT N° 2011-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS N° 05-2007 DES TNO – ADOPTION

Résolution CM 2011-066 concernant l'adoption du règlement no 2011-07 modifiant le règlement des permis et certificats no 05-2007 des TNO

Considérant que la MRC de La Matapédia est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

- Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la MRC de La Matapédia est présumée être une municipalité locale sur les territoires non organisés;
- Considérant que le règlement des permis et certificats no 05-2007 des territoires non organisés a été adopté le 9 mai 2007 et est entré en vigueur le 19 mai 2007 conformément au *Code municipal*;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a adopté le règlement de contrôle intérimaire numéro 01-2007 relatif à l'implantation d'éoliennes et le règlement 03-2008 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 01-2001);
- Considérant que la MRC de La Matapédia doit adopter des normes encadrant l'émission et la tarification des certificats d'autorisation pour l'implantation d'éoliennes;
- Considérant que l'adoption de ce règlement a pour effet de rendre inopérants les tarifs prescrits par le règlement de contrôle intérimaire numéro 01-2007.

En conséquence, sur une proposition de Mme Sophie Champagne, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'adopter le règlement 2011-07 annexé à la présente résolution.

Adoptée.

5. **AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT 2011-09 VISANT LE REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 2010-11**

Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Jean-Marc Dumont voulant que le règlement no 2011-09 soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. L'adoption de ce règlement vise le remplacement du règlement numéro 2010-11. Le règlement 2011-09 concerne une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable pour l'implantation d'une passerelle et d'une piste cyclable dans la zone inondable de la rivière Humqui.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution CM 2011-067 concernant la levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de Mme Réjeanne Doiron, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu de lever la séance à 19h50.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Joël Tremblay, secrétaire adjoint